Envoyé en préfecture le 01/04/2023

Reçu en préfecture le 01/04/2023

Publié le

ID: 095-219500584-20230331-2023\_13-DE

## Extrait du registre des délibérations de la commune de Bernes sur Oise Séance du 30 mars 2023

Date de la convocation 22/3/2023 Date d'affichage 22/3/2023 Le trente mars de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

## Nombre de membres Afférents au Conseil

Etaient présents: 15 – Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Nathalie BAHLIL, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothée OULIÉ, Nicolas TAGUAY

municipal: 23

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice: 23

Absents: 2 - Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir: 6 – Véronique APPOLONUS à Stéphane LACOSTE, Lisa CODET à Anne-Marie GALLIMARD, Virginie COUTINHO à Michel MALINGRE, Carine FRAISSE à Oliver FOUR, John FRAISSE à Nicolas TAGUAY, Maryline GIRARD à Denis DUBOSQUELLE

Secrétaire de séance : Stéphane LACOSTE

\*\*\*\*\*

Réf: CM 2023 - 13

OBJET: Budget communal 2023: affectation du résultat 2022

Pour : 21 Contre : Abstentions :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Vu le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 précédemment adoptés,

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2022 :

> excédent de fonctionnement : 662 260,87 €

➤ excédent d'investissement : 199 896,95 €

Publication électronique ou notification du : 0 1 AVR. 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 21 voix pour (Elodie ALBENDIN, Véronique APPOLONUS, Olivier ANTY, Nathalie BAHLIL, Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothée OULIÉ, Nicolas TAGUAY),



## DÉCIDE :

◆ De reporter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 162 260,87 € au compte 002, résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 01/04/2023

♦ De reporter une partie de l'excédent de Recurent préfecture le 01/04/2023 au compte 1068, Excédents de foncti Publié le ent capitalisés d'investissement).

ID: 095-219500584-20230331-2023\_13-DE

 De reporter l'excédent d'investissement soit 199 896,95 € au compte 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté, en recettes d'investissement.

Fait à Bernes sur Oise, le 31 mars 2023 Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Olivier ANT

Le secrétaire de séance

Stéphane LACOSTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moven de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.